

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (2001)

Rubrik: Annexe aux comptes annuels 2001

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Annexe aux comptes annuels 2001.

Remarques concernant les comptes annuels.

0 Généralités

Autonomisation de l'ancienne unité Marchandises. Au 1^{er} janvier 2001, l'ancienne unité Marchandises est devenue une société affiliée autonome, CFF Cargo SA. C'est pourquoi les comptes annuels 2001 de la SA CFF n'englobent plus le trafic marchandises, ce qui rend difficile une comparaison avec l'exercice précédent. Concernant les chiffres du trafic marchandises, nous renvoyons le lecteur à la répartition figurant dans le rapport financier relatif aux comptes du groupe.

Atteintes à l'environnement. Une expertise externe a déterminé pour la SA CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

Restatement. Le 1^{er} janvier 2001, la SA CFF a introduit SAP R/3 dans les domaines Finances et Logistique, ce qui entraîne certaines modifications dans les comptes annuels de la SA CFF. La principale modification concerne le transfert des stocks des actifs immobilisés vers les actifs circulants.

Assainissement du domaine de l'énergie. Le 1^{er} janvier 1999 marque la première étape d'une réforme des chemins de fer, avec le désendettement quasi total de la SA CFF et la conversion de l'ancienne régie fédérale en une société anonyme de droit public. L'arrêté fédéral sur le refinancement du 20 mars 1998 (RS 742.30) établissait les nouvelles bases d'évaluation des actifs et des passifs pour le bilan d'ouverture et pour la conversion de prêts en capital propre. A l'époque, le domaine de l'énergie de la SA CFF a été exclu de la nouvelle évaluation pour le bilan d'ouverture. Le Conseil fédéral, par sa décision du 14 juin 1999, accordait un délai de deux ans pour décider du désendettement de ce domaine et présenter une stratégie à long terme. La SA CFF a donc examiné toutes les stratégies possibles et a pris, en accord avec la Confédération, les décisions suivantes:

- a) recentrage de la SA CFF sur la production du courant de traction (16,7Hz) et optimisation de l'exploitation dans ce domaine,
- b) vente des participations dans les entreprises produisant du courant industriel (50Hz).

Compte tenu des produits escomptés des ventes et des possibilités d'optimisation dans le domaine du courant de traction, le besoin de financement restant pour l'assainissement du domaine de l'énergie des CFF se montait à 1 199,7 millions de CHF. La Confédération a renoncé au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, d'un montant de 1 199,7 millions de CHF, et la SA CFF a affecté ce montant aux réévaluations, provisions et amortissements nécessaires. Ces procédures comptables, en complément au bilan d'ouverture, n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de la SA CFF. Elles se reflètent dans le résultat exceptionnel du montant de 1 199,7 millions de CHF (voir remarques 9 et 10). La SA CFF a vendu ses participations dans les centrales nucléaires Leibstadt AG et Gösgen-Däniken AG ainsi que dans Electra-Massa AG, Naters.

Compensation du renchérissement sur les anciennes rentes. Plusieurs avis de droit confirment que les rentiers ayant pris leur retraite avant que les CFF ne deviennent autonomes (anciens rentiers) ont droit aux mêmes allocations de renchérissement que les rentiers de la Confédération. Le calcul des provisions RCP 16 à l'ouverture du bilan se basait entre autres sur le règlement de la Caisse de pensions. Selon ce règlement, la Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet et ne tient donc pas compte du droit mentionné précédemment. Par le même arrêté fédéral que celui qui concerne l'assainissement du domaine de l'énergie, et en complément au bilan d'ouverture, des prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, d'un montant de 657,2 millions de CHF, ont été convertis en provisions (voir remarque 23).

	2001 M CHF	2000 M CHF
1 Produits du trafic		
Trafic voyageurs	1 713,4	1 630,3
Trafic marchandises	1,0	1 081,2
Prestations ferroviaires	202,0	113,8
Infrastructure	195,1	11,9
Produits du trafic	2 111,5	2 837,2

Le nombre des voyageurs a progressé de 6%, un taux record, et franchi pour la première fois le seuil de 300 millions. Cette évolution se reflète dans l'augmentation des produits du trafic voyageurs, qui dépassent 1,7 milliard de CHF. Depuis la création de CFF Cargo SA, les produits du trafic marchandises ne figurent plus dans les comptes annuels de la SA CFF (voir comptes annuels du groupe). La création de cette société autonome a un impact sur les prestations ferroviaires et sur les produits liés à l'infrastructure.

	2001 M CHF	2000 M CHF
2 Indemnités compensatoires		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	322,8	350,3
Cantons	211,3	195,4
Contributions de tiers	2,4	0,0
Total indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	536,5	545,7
Indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires dans le cadre du trafic combiné	37,4	54,5
./.. écart par rapport à l'exercice précédent (2000)	-17,0	0,0
Pour les autres trafics marchandises	61,9	0,0
Total indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires	82,3	54,5
Indemnités compensatoires à Cargo dans le cadre du trafic combiné	0,0	20,6
Indemnités compensatoires	618,8	620,8

Dans le trafic voyageurs régional, les voyageurs-kilomètres ont augmenté de 2,5 millions, tandis que les indemnités compensatoires ont diminué de 9,2 millions de CHF. Par train-kilomètre parcouru, les indemnités compensatoires sont passées de 10.62 CHF en 2000 à 9.95 CHF en 2001. Etant donné le contrat concernant la participation à raison des avantages pour le canton de Zurich, la Confédération a participé en 2001, avec une contribution de 35,6 millions de CHF, aux indemnités compensatoires liées au trafic régional du canton de Zurich. Cette part est incluse dans les contributions de la Confédération au maintien de la substance de l'infrastructure (voir remarque 5).

	2001 M CHF	2000 M CHF
3 Produits accessoires		
Personnel détaché	4,4	12,3
Prestations de services	187,2	69,0
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	139,4	49,8
Produits résultant de la location	16,9	35,0
Ventes d'énergie	89,7	99,1
Opérations de change	50,6	46,7
Commissions	84,1	86,7
Matériel et imprimés	21,1	41,4
Participations financières	40,5	45,3
Autres produits accessoires	59,9	45,4
Produits accessoires	693,8	530,7

L'augmentation des produits accessoires résulte essentiellement de la compensation des prestations fournies par la SA CFF à CFF Cargo SA, devenue une unité autonome.

	2001 M CHF	2000 M CHF
4 Prestations propres		
Investissements	388,8	370,6
Etablissement de stocks	187,8	86,0
Prestations propres	576,6	456,6

L'augmentation, par rapport à l'exercice précédent, des prestations propres pour l'établissement de stocks est essentiellement due au nouveau système SAP R/3. En effet, pour la première fois, la valeur brute (englobant les coûts de matières et de fabrication) est inscrite au compte de résultat.

	2001 M CHF	2000 M CHF
5 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure		
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	777,0	729,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	484,0	587,0
Participation à raison des avantages ZVV	-35,6	-21,5
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 225,4	1 294,5

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures. Les prestations de la Confédération englobent également les contributions à l'infrastructure de la Communauté des transports zurichois (ZVV). Ces 35,6 millions de CHF, qui ne sont pas en rapport direct avec des prestations fournies par les CFF, remplacent, selon la convention en vigueur conclue entre la Confédération, les CFF et le canton de Zurich sur la participation à raison des avantages, les indemnités compensatoires liées au trafic régional de la ZVV. Ce montant était, dans l'exercice précédent, inclus dans les autres charges d'exploitation. En dehors des prestations énumérées ci-dessus, les indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires sont attribuées à l'infrastructure (voir remarque 2).

	2001 M CHF	2000 M CHF
6 Charges de personnel		
Charges de personnel (salaires)	2 091,2	2 440,7
Charges sociales	265,6	364,6
Autres charges de personnel	48,9	50,8
Charges de personnel	2 405,7	2 856,1

La réduction des charges de personnel découle directement de la transformation de l'ancienne unité Marchandises en une société autonome affiliée, ainsi que des versements uniques de la Caisse de pensions, effectués en 2000.

	2001 M CHF	2000 M CHF
7 Autres charges d'exploitation		
Loyer pour immobilisations corporelles	17,3	20,5
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	176,3	141,5
Charges de véhicules	37,2	93,4
Assurances-choses, droits, taxes	53,4	104,1
Charges d'énergie, évacuation des déchets	229,1	277,7
Charges d'administration et d'informatique	216,3	185,6
Publicité	43,1	28,5
Autres charges d'exploitation	102,5	36,0
Charges pour prestations fournies par des tiers	225,7	293,3
Application d'un taux forfaitaire/réduction de la TVA déductible	57,6	59,5
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	0,0	56,0
Autres charges d'exploitation	1 158,5	1 296,1

L'augmentation des prestations fournies par des tiers pour l'entretien, la réparation et le remplacement d'installations est due au projet de rénovation des gares régionales lancé au cours de l'exercice sous revue.

La réduction des charges liées aux assurances-choses s'explique par l'introduction, durant l'exercice précédent, d'un nouveau système dans le domaine des assurances, ce qui a entraîné en 2000 une augmentation exceptionnelle de 45 millions de CHF des provisions pour assurances. Par ailleurs, la SA CFF n'a subi en 2001 aucun sinistre grave ou incident majeur, d'où une réduction des charges liées aux sinistres.

Depuis la création de CFF Cargo SA, la part des charges pour prestations fournies par des tiers, qui était imputée l'an dernier au domaine Cargo, n'est plus intégrée à la SA CFF.

La position Application d'un taux forfaitaire/réduction de la TVA déductible est principalement liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La SA CFF ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

8 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Le montant inscrit résulte essentiellement des bénéfices réalisés sur la vente de placements financiers, s'élevant à 117,8 millions de CHF, notamment sur la vente partielle de la participation dans TDC Switzerland AG (société née de la fusion de Sunrise et Diax). De plus, l'aliénation d'actifs immobilisés a permis de réaliser des bénéfices de l'ordre de 28,9 millions de CHF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
9 Produits exceptionnels		
Dissolution des provisions pour charges d'électricité	0,0	65,0
Dissolution des provisions pour «joint-venture»	42,0	0,0
Assainissement du domaine de l'énergie – abandon de créance par la Confédération	1 199,7	0,0
Autres produits exceptionnels et apériodiques	84,1	53,4
Produits exceptionnels	1 325,8	118,4

La nouvelle stratégie énergétique des CFF, mentionnée au début du rapport, a rendu définitive la dissolution des provisions limitées à deux ans, créées dans le cadre du bilan d'ouverture en date du 1^{er} janvier 1999, et totalisant 105 millions de CHF (2000: 65 millions, 1999: 40 millions). D'autre part, étant donné que la Confédération a renoncé au recouvrement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, un montant de 1 199,7 millions de CHF est inscrit sous les produits exceptionnels. Le même montant a été intégré aux charges exceptionnelles.

Concernant les provisions de 120 millions de CHF constituées pour le projet de «joint-venture» entre les FS et les CFF, un montant de 19 millions de CHF a été affecté au projet en 2001. Les provisions (voir remarque 23) englobent 59 millions de CHF liés à la création de CFF Cargo SA. On a procédé à la dissolution des provisions devenues inutiles, soit un montant restant de 42 millions de CHF.

Les autres produits exceptionnels englobent la dissolution d'autres provisions constituées durant les exercices antérieurs et devenues inutiles.

	2001 M CHF	2000 M CHF
10 Charges exceptionnelles		
Charges liées au projet Chance	21,8	29,3
Assainissement du domaine de l'énergie (amortissements, constitution de provisions)	1 199,7	0,0
Autres charges exceptionnelles et apériodiques	105,1	74,5
Charges exceptionnelles	1 326,6	103,8

Les charges liées au projet Chance correspondent aux montants dépensés par la SA CFF pour la réintégration de personnes dont le poste a été supprimé dans le cadre d'une mesure de rationalisation ou de restructuration. La diminution des charges est due à une réduction du nombre des personnes concernées.

	2001 M CHF	2000 M CHF
11 Produits financiers		
Produits financiers sur des placements et participations auprès de tiers	69,6	52,9
Produits financiers sur des placements et participations auprès de sociétés du groupe	10,5	3,3
Produits financiers sur des placements et participations auprès de contreparties liées	24,0	25,3
Produits financiers sur des placements auprès de l'actionnaire	13,9	27,1
Autres produits financiers	23,6	21,4
Produits financiers	141,6	130,0

	2001 M CHF	2000 M CHF
12 Charges financières		
Charges financières pour financement par des tiers	109,2	149,2
Charges financières pour financement par des institutions de prévoyance	37,7	154,3
Charges financières pour financement par des sociétés du groupe	1,4	0,0
Charges financières pour financement par des contreparties liées	0,4	0,0
Charges financières pour financement par l'actionnaire	95,9	10,4
Autres charges financières	9,3	6,5
Charges financières	253,9	320,4

Les charges financières pour financement par des tiers sont principalement composées par les charges financières pour financement par EUROFIMA. Le refinancement continu de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF par la Confédération conduit à une réduction des charges financières pour financement par des institutions de la prévoyance professionnelle et à une augmentation des charges financières pour financement par l'actionnaire. Au total, le refinancement de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF se traduit par une forte réduction des charges financières pour la SA CFF.

13 Charges d'impôts

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
14 Créances résultant de ventes et de prestations de services		
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
– envers des tiers	505,1	551,1
– envers des sociétés du groupe	384,6	32,4
– envers des contreparties liées	27,4	16,6
Provisions pour pertes	-31,9	-30,7
Créances résultant de ventes et de prestations de services	885,2	569,4

Outre les créances envers les clients (253,7 millions de CHF), les créances résultant de ventes et de prestations de services englobent également les créances envers des chemins de fer suisses et étrangers (251,4 millions de CHF). La transformation de l'unité Marchandises en une société autonome explique la forte augmentation des créances résultant de ventes et de prestations de services envers des sociétés du groupe.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
15 Stocks et travaux en cours		
Stocks	370,6	341,9
Travaux en cours	24,8	18,6
Corrections de valeur	-180,0	-138,0
Stocks et travaux en cours	215,4	222,5

L'augmentation des corrections de valeur par rapport à l'exercice précédent est due à l'accroissement des stocks ainsi qu'aux réévaluations nécessaires.

16 Immobilisations financières

	Titres à long terme M CHF	Participations M CHF	Créances à long terme envers des tiers M CHF	Créances à long terme envers des sociétés du groupe M CHF	Créances à long terme envers des contre- parties liées M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire M CHF	Total M CHF
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.2001	324,1	1 138,3	591,4	16,9	452,6	3 456,8	5 980,1
Augmentation	209,4	32,4	27,2	0,0	1,2	0,0	270,2
Diminution	0,0	-65,2	-17,0	-6,0	-38,9	-850,0	-977,1
Transferts	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Etat au 31.12.2001	533,5	1 105,5	601,7	10,9	414,9	2 606,8	5 273,3
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.2001	0,0	-55,0	-31,8	0,0	0,0	0,0	-86,8
Augmentation	0,0	-7,4	-0,3	-1,5	0,0	0,0	-9,2
Diminution	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2001	0,0	-60,6	-32,1	-1,5	0,0	0,0	-94,2
Valeur nette comptable							
au 31.12.2001	533,5	1 044,9	569,6	9,4	414,9	2 606,8	5 179,1

L'augmentation enregistrée au niveau des titres à long terme est due à un placement de 185 millions de CHF auprès d'EUROFIMA, ainsi qu'aux produits réinvestis des titres en rapport avec des contrats de leasing financier. Ces positions sont compensées par des valeurs correspondantes inscrites au passif.

Les participations ont enregistré une augmentation de 32,4 millions de CHF (principalement BLI Bahnhof Immobilien Luzern AG et CSC Basel AG), tandis que la diminution de 65,2 millions de CHF résulte avant tout de la vente partielle de la participation dans TDC Switzerland AG ainsi que de la vente, dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique, des participations dans les centrales nucléaires Leibstadt AG et Gösgen-Däniken AG ainsi que dans Electra Massa AG, Naters.

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du re-financement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 22).

17 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles

	Véhicules (contrats de leasing compris) M CHF	Infrastructure/ Superstructure/ Technique ferroviaire M CHF	Autres immo- bilisations corporelles M CHF	Terrains M CHF	Bâtiments M CHF	Total immo- bilisations corporelles M CHF	Infrastructure en construction et Acomptes M CHF	Total M CHF
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2001	7 325,0	10 745,2	3 816,1	1 459,7	3 163,6	26 509,6	6 349,7	32 859,3
Investissements	42,1	7,3	36,2	14,3	117,8	217,7	2 012,6	2 230,3
Transferts infrastructure en construction vers immo- bilisations corporelles	383,3	716,3	286,6	31,3	61,2	1 478,7	-1 478,7	0,0
Diminution immo- bilisation corporelles	-133,6	-216,5	-124,8	-24,7	-151,9	-651,5	-257,5	-909,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	-50,5	0,0	-50,5	0,0	-50,5
Etat au 31.12.2001	7 616,8	11 252,3	4 014,1	1 430,1	3 190,7	27 504,0	6 626,1	34 130,1
dont contrats de leasing	1 488,6					1 488,6		1 488,6
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2001	-3 887,2	-3 731,3	-2 809,5	-19,7	-1 428,1	-11 875,8	-924,8	-12 800,6
Augmentation	-273,6	-334,7	-150,1	0,0	-55,8	-814,2	-129,2	-943,4
Diminution	90,4	167,9	69,9	0,0	18,6	346,8	11,7	358,5
Transferts	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	-1,6	-1,6
Assainissement du domaine de l'énergie	-0,1	32,8	-180,2	-2,4	-34,1	-184,0	0,0	-184,0
Etat au 31.12.2001	-4 070,7	-3 865,3	-3 069,9	-22,1	-1 499,2	-12 527,2	-1 043,9	-13 571,1
dont contrats de leasing	-485,4					-485,4		-485,4
Valeur comptable nette								
au 31.12.2001	3 546,1	7 387,0	944,2	1 408,0	1 691,5	14 976,8	5 582,2	20 559,0
dont contrats de leasing	1 003,2					1 003,2		1 003,2

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,6 millions de CHF.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable permettant de financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 16,7 millions de CHF.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
18 Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
Dettes		
- envers des tiers	875,8	827,5
- envers des sociétés du groupe	183,2	8,1
- envers des contreparties liées	0,0	10,9
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	1 059,0	846,5

Outre les dettes envers les fournisseurs (583,5 millions de CHF), les dettes résultant d'achats et de prestations de services englobent également les dettes envers des chemins de fer suisses et étrangers (292,3 millions de CHF). La transformation de l'unité Marchandises en une société autonome explique la forte augmentation des dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des sociétés du groupe.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
19 Passifs de régularisation		
Titres de transport	298,6	289,2
Charges financières	43,8	157,6
Vacances et heures supplémentaires	132,6	122,1
Autres	376,7	302,8
Passifs de régularisation	851,7	871,7

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels. L'an dernier, les charges financières résultant de l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF ont été comptabilisées avec pour valeur l'exercice à venir. Cette procédure entraîne pour cet exercice comptable une diminution des passifs de régularisation.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
20 Provisions à court terme		
Opérations de dépollution	24,9	8,9
Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	88,9	0,0
Autres provisions à court terme	69,5	60,8
Provisions à court terme	183,3	69,7

L'augmentation des provisions à court terme est due au transfert de provisions à long terme requises durant les douze prochains mois.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
21 Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	34,5	349,6
Dettes résultant de contrats de leasing	1 888,8	1 864,4
Caisse du personnel	1 371,7	1 380,0
Dettes financières à long terme	3 295,0	3 594,0

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par EUROFIMA. Les amortissements se sont élevés à 315 millions de CHF durant l'exercice sous revue.

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
22 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	12,5	9,8
Dettes envers des sociétés du groupe	103,2	154,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	8 115,3	6 938,1
Dettes envers des institutions de prévoyance	0,0	3 156,8
Autres dettes à long terme	8 231,0	10 258,7

Le remboursement intégral des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions de la SA CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF. Concernant les dettes envers l'actionnaire, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Endettement net		
Dettes financières à long terme	3 295,0	3 594,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	8 115,3	6 938,1
Dettes envers des institutions de prévoyance	0,0	3 156,8
Dépôts à terme Coopératives d'habitations des cheminots	115,7	163,8
Total dettes financières	11 526,0	13 852,7
./. Liquidités, titres et placements en valeurs mobilières	-1 075,8	-1 678,1
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions	-2 606,8	-3 456,8
Endettement net	7 843,4	8 717,8
Ecart par rapport à l'exercice précédent	-874,4	654,6

La diminution de l'endettement net est due principalement au fait que la Confédération a renoncé au remboursement de prêts à taux variable remboursables sous conditions, d'un montant total de 1 856,9 millions de CHF, dans le cadre de l'assainissement du domaine de l'énergie et du renchérissement sur les anciennes rentes (voir remarque 0).

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
23 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance RPC 16	650,0	650,0
Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	240,6	0,0
Frais de restructuration pour «joint-venture» entre les FS et les CFF	0,0	120,0
Création de CFF Cargo SA	59,0	0,0
Entretien du matériel roulant	87,7	104,9
Opérations de dépollution	80,0	100,0
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	49,9	56,0
Provisions pour assurances	97,4	95,6
Assainissement du domaine de l'énergie	958,3	0,0
Autres provisions à long terme	369,1	376,3
Provisions à long terme	2 592,0	1 502,8

Concernant les engagements de prévoyance RPC 16, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails. Les provisions de 650 millions de CHF inscrites au bilan de la SA CFF concernent tout le groupe.

Toutes les personnes affiliées à la Caisse de pensions des CFF et parties à la retraite avant le 1^{er} janvier 1999 ont droit au même traitement que les personnes affiliées à la Caisse de pensions de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de la Confédération, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2001, la même réglementation vaut pour les personnes parties à la retraite entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2001.

La Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet. Etant donné qu'il existe toujours une insuffisance de couverture et que les provisions pour égalisation sont insuffisantes, c'est l'employeur qui prend en charge la compensation.

La constitution de provisions d'un montant de 639,4 millions de CHF tient compte de ce facteur. A cet effet, la Confédération a renoncé au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, du montant de 657,2 millions de CHF (y compris TVA due). Durant l'exercice sous revue, la SA CFF a versé à la Caisse de pensions des CFF un montant de 309,9 millions de CHF pour les engagements accumulés. Les provisions destinées à compenser le renchérissement sur les rentes totalisent au 31 décembre 2001 329,5 millions de CHF, dont 88,9 millions de CHF arrivent à échéance en 2002 et ont donc été transférés aux provisions à court terme.

Etant donné que le projet de «joint-venture» entre les FS et les CFF n'a pas été mené dans l'ampleur prévue, les provisions constituées à cet effet ont été intégralement dissoutes. Des provisions de 59 millions de CHF ont été constituées dans le cadre de la transformation de l'unité Marchandises en une société autonome, CFF Cargo SA.

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les opérations de dépollution ont été poursuivies durant l'exercice. Les charges découlant de ces opérations ont été comptabilisées au niveau des provisions à court terme. Un montant de 20 millions de CHF a été transféré des provisions à long terme aux provisions à court terme. Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (124,2 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (29,1 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Les provisions pour l'assainissement du domaine de l'énergie, d'un montant de 958,3 millions de CHF, servent à réduire les prix de revient des centrales électriques (courant 16,7 Hz et 50 Hz), qui se situent au-dessus du niveau du marché.

24 **Bénéfice résultant du bilan**

Le bénéfice résultant du bilan se monte à 590,6 millions de CHF. Il se compose du bénéfice de l'exercice courant, soit 324,1 millions de CHF, et du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 266,5 millions de CHF. Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, il englobe une réserve.

25 **Remarques d'ordre juridique**

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
25.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	127,4	129,0
Engagements résultant du capital-actions non libéré	147,3	150,3
Total	274,7	279,3

La SA CFF participe, en outre, à plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

25.2 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
25.3 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	0,5	6,8
Dettes à long terme	0,0	3 156,8
Total	0,5	3 163,6

La diminution des dettes à long terme envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF par la Confédération.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
25.4 Dettes hors bilan résultant de contrats de leasing		
Contrats de leasing informatique, matériel et logiciels	66,0	59,5
Total	66,0	59,5

La SA CFF a externalisé une grande part des prestations informatiques (centre de calcul/matériel/logiciels/maintenance et réparation) pour les confier à des tiers.

25.5 Principales participations

Nous renvoyons le lecteur à la liste des participations (page 34).

26 Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun.

27 Répartition

Contrairement à l'an dernier, la répartition est établie au niveau du groupe. Ceci est dû au fait que les comptes du groupe n'englobent plus le segment marchandises (devenu une société affiliée autonome: CFF Cargo SA). La répartition figure sous la remarque 32 des comptes du groupe.